

**DELIBERATION**  
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 14 Novembre 2017

**Délibération n°79- 2017 relative à l'approbation des conventions d'association relatives à l'association « Académie de Reims »,**

**Vu l'article L718-16 du code de l'éducation,**

**Vu l'avis du Comité technique en date du 07 Novembre 2017,**

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne approuve l'ensemble des conventions d'association avec l'URCA, telles que listées à l'annexe 1 de la présente délibération.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	19
Membres en exercice	36	Membres représentés	12
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	12		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	22	Contre	0	Abstentions	9
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du président  
  
 Guillaume GEILLE  


Document en annexe au présent extrait : Conventions d'association

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : 20.11.2017

Document mis en ligne le : 20.11.2017

# **Annexe 1**

## **Liste des membres signataires d'une convention avec l'association « Académie de Reims » :**

- Centre régional des œuvres universitaires et scolaire de Reims (CROUS)
- Centre national des arts du cirque (CNAC)
- Institut Régional du travail social (IRTS)
- CNAM Grand Est
- ESTP
- Agro Paris Tech
- CESI
- Ecole Nationale des Arts et Métiers (ENSAM)
- Institut International de la marionnette (IIM)
- ESC Troyes
- EPF
- CHU de Reims
- Neoma Business School, Reims
- Ecole Supérieure d'Art et Design (ESAD), Reims
- Université de Technologie de Troyes (UTT)
- Centrale Supélec